

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Première réunion du Conseil Municipal

SEANCE du vendredi 20 mars 2026 à 20 h 30

Afférents au Conseil = 15

En exercice = 15

Présents à la séance : 15

Convocation du 16/03/2026

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : M. Aurélien ANDREVON, Mme Yamina BELHADJ-TAHAR, Mme Sylvia BOIS, M. Patrick CAMUS, Mme Mathilde DE VOS, Jean-Claude DOUHÉRET, Mme Pascale FONTA, Mme Agnès GRILLOT, M. Steve GUILLEMINOT, M. Benjamin LEDOUX, M. François LOPES-RIBEIRO, Mme Charlotte PERRÉARD, M. Gaëtan ROUET, Mme Patrizia VAUCHER et M. Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : //

Absents : //

Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 10 2026**Fixation du nombre d'adjoints**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour notre commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 2 abstentions, et zéro voix contre, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

